

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 137

présenté par

M. Tardy, M. Straumann, M. Marlin, M. Saddier, M. Decool, M. Abad, M. Degauchy, M. Sermier,
M. Vitel, Mme Louwagie et M. Hetzel

ARTICLE 12

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« territoriales »,

insérer le mot :

« et aux commissions prévues à l'article L. 112-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est pertinent d'assurer une cohérence entre l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (ex-ONCEA) avec les Commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ex-CDCEA).